

I/ Les mesures destinées à éviter, réduire, compenser les incidences négative du projet sur l'environnement ou la santé humaine et les modalités de suivi et d'accompagnement

Le tableau de synthèse ci-après propose une classification des mesures en phase chantier conforme au guide du CGDD de janvier 2018 lorsque cela est possible. En effet, en raison du degré d'avancement des connaissances et pratiques actuelles, ce sont les thématiques « milieux naturels » et « paysages » qui sont particulièrement ciblées dans le guide publié en janvier 2018 par rapport aux autres thématiques de l'environnement. De plus, la classification n'englobe pas les mesures relatives à la compensation agricole collective.

La structuration de la codification est présentée dans le tableau ci-dessous (Source : « Évaluation environnementale : guide d'aide à la définition des mesures ERC – CGDD, janvier 2018).

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
Perpignan, le 23 mai 2023
Le Préfet,
signé
Rodrigue FURCY

Structuration de la codification des mesures

Vocabulaire retenu	Correspondance	Symbologie retenue
Phase de la séquence ERC, voire mesure d'accompagnement	Évitement ou Réduction ou Compensation, ou Accompagnement Exemple : Réduction	Initiale de la phase de la séquence en majuscule (E ou R ou C ou A). Exemple : R
Type de mesures	Sous-distinction principale au sein d'une phase de la séquence : Évitement « amont » (uniquement pour la séquence évitement / géographique / technique / temporel / etc. Exemple : Réduction technique	Initiale de la phase de la séquence suivie d'un numéro. Exemple : R2
Catégorie de mesures	Distinction du type de mesure en plusieurs « catégorie » le cas échéant : Phase travaux / phase d'exploitation Exemple : Réduction technique en phase d'exploitation	Numéro de la catégorie. Exemple : R2.2
Sous-catégorie de la mesure	Sous-catégories pouvant être identifiées au sein de chaque catégorie. La sous-catégorie peut rassembler plusieurs mesures. C'est le niveau le plus détaillé et descriptif de la mesure. Exemple : Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Lettre en minuscule. Exemple : R2.2.b

Le tableau de synthèse détermine également pour chaque thématique le niveau d'enjeu après état initial, le niveau d'impact potentiel après les incidences notables et le niveau d'impact résiduel après les mesures d'évitement et de réduction.

Ces notions sont définies comme suit :

- Le niveau d'enjeu :

Il est caractérisé en fonction :

- du degré de sensibilité du secteur au projet de construction d'établissement pénitentiaire ;
- des contraintes techniques et réglementaires qui s'appliquent.

Quatre niveaux d'enjeux sont distingués :

Enjeu faible	Enjeu ne présentant pas de contrainte pour le projet
Enjeu moyen	Enjeu ne présentant pas un facteur de blocage pour le projet
Enjeu fort	Enjeu pouvant remettre en cause le projet sur le plan technique et sur le plan réglementaire, sans pour autant présenter un risque de blocage
Enjeu très fort	Enjeu pouvant être incompatible avec le projet et présenter des blocages

- Le niveau d'impact potentiel et le niveau d'impact résiduel :

L'impact potentiel (après appréciation des incidences notables) et l'impact résiduel (après caractérisation des mesures d'évitement et de réduction), ont chacun été caractérisés à dire d'expert, en se basant sur les caractéristiques du projet et les besoins d'adaptation du projet pour sa mise en œuvre.

Six niveaux d'impact (potentiel ou résiduel) sont distingués :

Impact positif	Lorsque le projet offre l'opportunité d'améliorer la situation actuelle présentée dans l'état initial
Impact nul	Lorsque le projet n'est pas susceptible de modifier l'enjeu environnemental ou lorsque l'enjeu environnemental n'est pas présent
Impact négligeable	L'impact n'est pas bloquant et ne nécessite pas une adaptation (géographique, technique ou temporelle) du projet
Impact faible	L'impact n'est pas bloquant mais nécessite une adaptation (géographique, technique ou temporelle) du projet afin d'obtenir un impact négligeable à nul
Impact moyen	Lorsque le projet n'est pas forcément remis en cause mais où des mesures spécifiques sont toutefois nécessaires pour permettre sa réalisation
Impact fort	Soit lorsque le projet peut être remis en cause (impacts non évitables), soit lorsque le projet s'inscrit au sein de périmètres réglementaires interdisant ou contraignant en l'état la mise en œuvre du projet envisagé

Comment lire le tableau de synthèse, depuis le choix du thème (à gauche), jusqu'à la caractérisation des impacts (de gauche à droite) :

1. Le thème est caractérisé sur le périmètre d'étude. Par exemple, si cet état ne constitue pas une contrainte particulière par rapport au projet, le niveau d'enjeu lié à cet élément de l'état actuel est donc identifié comme faible.
2. Les impacts notables en phase de travaux ou d'exploitation sur ce thème sont énoncés et le niveau d'impact potentiel résultant de ces impacts est identifié comme faible.
3. Des mesures d'évitement et de réduction sont ensuite proposées pour répondre à ce niveau d'impact potentiel, ce qui permet ensuite d'évaluer le niveau d'impact résiduel au regard de ces mesures.
4. Des mesures compensatoires sont proposées si le niveau d'impact résiduel n'est pas nul ou négligeable, où lorsqu'il est accepté que le niveau résiduel soit faible (par exemple pour les difficultés de circulation en phase travaux, ou encore pour les éventuelles coupures de réseaux en phase travaux).

Synthèse des principaux éléments de l'état actuel de l'environnement, des impacts et des mesures – Phase travaux

Sens de lecture du tableau : 

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Climat	Climat méditerranéen. => Pas de contrainte particulière.	Faible	- Émissions de CO ₂ par les flux de matières, matériaux, main d'œuvre et l'usage des engins. - Période des travaux trop courte pour générer des changements climatiques.	Faible	/	- Phasage des travaux permettant d'optimiser les interventions des entreprises (R3.1.a). - Rationalisation des flux de chantier et du nombre de camions (R3.1.d). - Limitation de la circulation des camions de transport de matériaux à vide de façon à limiter les déplacements inutiles et les émissions de gaz à effet de serre liées (R2.1.a). - Choix de matériel le moins polluant possible et respectant les normes d'émissions, actions sur les engins de chantier (R2.1.j).	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Sols, sous-sol	Formation composée d'alluvions anciennes des moyennes terrasses. => Étude réalisée afin de prendre en compte les impacts sur le potentiel de terrassement, mouvement de terre, qualité des assises de terrassement, mode de fondation des ouvrages d'art courants, et des bâtis.	Moyen	- Décapage des horizons superficiels du sol, terrassements divers. - Risques de pollution. - Risque d'impraticabilité du chantier par fortes pluies.	Faible	/	- Stockage des substances polluantes dans des récipients étanches et sur des aires de stockage imperméabilisées (R2.1.d). - Réutilisation en remblais sur le site autant que possible de la terre végétale décapée. En cas de nécessité de dépôt ou d'extraction de matériaux, ceux-ci s'effectueront dans des sites autorisés (R2.1.c). - Élaboration d'une procédure d'intervention d'urgence, affichage et sensibilisation du personnel de chantier (R2.1.t). - Prise en compte des recommandations de l'étude géotechnique en ce qui concerne les terrassements, la réutilisation des matériaux et les fondations possibles à ce stade de l'étude (R2.1.t).	Négligeable	/
Agriculture	- Majorité du site d'étude en zone agricole cultivée ou récemment exploitée. - Présence de la Cave Arnaud de Villeneuve à l'est.	Fort	- Risque de pollution accidentelle sur les parcelles agricoles limitrophes. Il convient toutefois de préciser que les travaux n'engendreront pas de perturbation de l'activité agricole ayant lieu sur les parcelles avoisinant le site.	Faible	Respect strict des emprises de travaux par les engins (E2.1.b).	- Stockage des substances polluantes dans des récipients étanches et sur des aires de stockage imperméabilisées. (R2.1.d) - Arrosage des pistes de chantier en période sèche et bâchage des camions pour limiter l'envol des poussières (R2.1.t). - Emprises complémentaires (zones de stockage de matériels et de terre végétale, base de vie) limitées à leur strict minimum et implantées en dehors des parcelles agricoles voisines (R1.1.b). - Information des exploitants sur le planning du chantier (R3.1.d).	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Eaux superficielles	Pas de cours d'eau à proximité immédiate. => Pas de contrainte particulière.	Faible	- Risques de pollution. - Apport de matières en suspension. - Observation d'éventuelles remontées de nappes.	Faible	/	- Stockage des substances polluantes dans des récipients étanches et sur des aires de stockage imperméabilisées (R2.1.d). - Création de fossés autour de l'aire de stationnement des engins pour limiter les déversements accidentels (R2.1.d). - Nettoyage des engins avant sortie sur les voies publiques (R2.1.j). - Mise à disposition de kits antipollution (R2.1.d).	Négligeable	/
Eaux souterraines	Nappe libre, mais relativement profonde (8m / TN).	Moyen						
Usages de l'eau	Site dans le périmètre de protection éloigné du captage d'alimentation en eau potable « F1 AINR ».	Moyen						
Patrimoine naturel	Absence d'inventaire patrimonial ou zone de protection au sein ou aux abords de la zone d'étude. => Pas de contrainte particulière.	/	/	/	/	/	/	/
Zones humides	Absence de zones humides. => Pas de contrainte particulière.	/						

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Habitats naturels – Flore	<p>4 habitats dont un artificiel (réseau routier) et les 3 autres à vocation agricole.</p> <p>Ensemble fortement dégradé.</p> <p>Pas de flore protégée</p>	Très faible à nul	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction des espèces floristiques, mais celles-ci sont communes et ordinaires. - Introductions d'espèces invasives occasionnées par le passage des engins de chantier. 	Très faible à nul	/	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R2 (R2.1a et R2.1b) : Adaptation et limitation des emprises des travaux. - Mesure R3 (R2.1t) : Adaptation des modalités de chantier pour limiter l'impact sur le sol. - Mesure R5 (R2.1f) : Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE). - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R10 (R2.1d). Utilisation de revêtements perméables 	Très faible à nul	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Biodiversité et continuités écologiques	Invertébrés : deux espèces à enjeu local de conservation modéré ont été recensées, le Caloptène occitan et l'Oedipode occitane. Une espèce protégée de gastéropode à enjeu faible a également été trouvée : l'Otala de Catalogne	Faible à Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Destruction d'individus protégés. - Fragmentation de l'écosystème. - Perturbation / dérangement des espèces. - Installation d'espèces d'un autre cortège (p.ex. espèces de milieux ouverts) par modification des milieux (plantation d'arbres et de haies). 	Moyen	/	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R2 (R2.1a et R2.1b) : Adaptation et limitation des emprises des travaux. - Mesure R6 (R2.2c) : Adaptation des plantations d'arbres dans les espaces verts paysagers. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. 	Moyen	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	Amphibiens : Crapaud Calamite (phase terrestre)	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Perturbation / dérangement des espèces. 	Faible		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R2 (R2.1a et R2.1b) : Adaptation et limitation des emprises des travaux. - Mesure R3 (R2.1t) : Adaptation des modalités de chantier pour limiter l'impact sur le sol. - Mesure R4 (R2.1i) : Libération d'emprises en milieux ouverts. - Mesure R6 (R2.2c) : Adaptation des plantations d'arbres dans les espaces verts paysagers. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R8 (R3.1a) : Adaptation de la période des travaux sur l'année. 	Très faible	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	<p>Reptiles : deux espèces à fort enjeu zone d'étude, le Lézard ocellé et le Psammodrome d'Edwards. Cycle de vie dans la zone d'étude. Deux espèces à enjeu modéré (Couleuvre à échelons et Psammodrome algire).</p>	Très faible à Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Destruction des espèces floristiques, mais celles-ci sont communes et ordinaires. - Destruction d'individus protégés. - Fragmentation de l'écosystème. - Perturbation / dérangement des espèces. - Introductions d'espèces invasives occasionnées par le passage des engins de chantier. - Installation d'espèces d'un autre cortège (p.ex. espèces de milieux ouverts) par modification des milieux (plantation d'arbres et de haies). 	Faible à Fort		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R2 (R2.1a et R2.1b) : Adaptation et limitation des emprises des travaux. - Mesure R3 (R2.1t) : Adaptation des modalités de chantier pour limiter l'impact sur le sol. - Mesure R4 (R2.1i) : Libération d'emprises en milieux ouverts. - Mesure R6 (R2.2c) : Adaptation des plantations d'arbres dans les espaces verts paysagers. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R8 (R3.1a) : Adaptation de la période des travaux sur l'année. 	Très faible à Moyen	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	<p>Oiseaux : fort intérêt lié à sa superficie importante et aux espèces à enjeu qu'elle héberge. La reproduction très probable de l'Alouette calandrelle, et sa récente utilisation comme place de chant (<i>a minima</i>) de l'Outarde canepetière, regroupe sans doute les deux espèces qui confèrent sa plus forte valeur à la zone d'étude. Site utilisé comme aire d'alimentation ou de nidification : valeur écologique de ce secteur pour le cortège avifaunistique local.</p>	Très Faible à Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Destruction d'individus protégés. - Fragmentation de l'écosystème. - Perturbation / dérangement des espèces. - Installation d'espèces d'un autre cortège (p.ex. espèces de milieux ouverts) par modification des milieux (plantation d'arbres et de haies). 	Faible à Fort		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R2 (R2.1a et R2.1b) : Adaptation et limitation des emprises des travaux. - Mesure R4 (R2.1i) : Libération d'emprises en milieux ouverts. - Mesure R6 (R2.2c) : Adaptation des plantations d'arbres dans les espaces verts paysagers. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R8 (R3.1a) : Adaptation de la période des travaux sur l'année. 	Très faible à Fort	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	Mammifères : 8 espèces de chiroptères protégées.	Faible à Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions diverses. - Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Fragmentation de l'écocomplexe. - Perturbation / dérangement des espèces. - Installation d'espèces d'un autre cortège (p.ex. espèces de milieux ouverts) par modification des milieux (plantation d'arbres et de haies). 	Faible à Moyen		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R8 (R3.1a) : Adaptation de la période des travaux sur l'année. 	Faible à Moyen	
Relief	Topographie peu marquée avec une altitude moyenne de 18 m NGF. => Pas de contrainte particulière.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de terrassement induisant des mouvements de terre. Néanmoins, topographie relativement plane qui sera conservée nécessitant des mouvements de terre limités. - Constitution de stockages temporaires de matériaux pouvant ponctuellement et temporairement générer des modifications de la topographie locale. 	Négligeable /	/	<ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation en remblais sur le site autant que possible de la terre végétale décapée. En cas de nécessité de dépôt ou d'extraction de matériaux, ceux-ci s'effectueront dans des sites autorisés (R2.1.c). 	Négligeable /	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Site perceptible aux alentours. - Co-visibilités depuis les principaux axes de circulation. - Vis-à-vis direct avec le pôle vinicole à l'est et la zone d'activité du Mas de la Garrigue Nord au sud. 	Fort	Altération du paysage et du cadre de vie des usagers dû au chantier (terrassements bruts, aires de stockage, etc.).	Moyen	/	<ul style="list-style-type: none"> - Approche qualitative du chantier et organisation rigoureuse du chantier : gestion des matériels et des engins, gestion des déchets, stockages effectués soigneusement, mise en place de palissades, etc. (R2.1.c / R2.1.j). 	Faible	/
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> Absence de zonage d'archéologie et d'éléments de patrimoine historique. => Pas de contrainte particulière. Mémorial du Camp de Rivesaltes. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Découvertes potentielles de vestiges archéologiques. Perception des travaux depuis les alentours. 	Moyen	/	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des résultats du diagnostic archéologique et fouilles éventuelles. - Mise en œuvre le cas échéant de fouilles préventives qui seront réalisées à une période propice en vue de limiter l'impact sur la biodiversité. - Mesures pour limiter l'impact paysager, envol de poussières, ... 	Négligeable	/
Population	<ul style="list-style-type: none"> Situation géographique de Rivesaltes à proximité de la métropole de Perpignan qui a permis de combiner augmentation de la population et développement économique. => Pas de contrainte particulière. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements supplémentaires pouvant occasionner un risque en matière de sécurité des biens et des personnes. - Retombées directes pour l'économie régionale et locale et de ce fait, des créations ou des maintiens d'emplois (impacts positifs). 	Faible	/	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un plan d'aménagement de chantier et d'un planning d'intervention (R2.1.j). - Matérialisation du chantier interdit au public (R2.1.j). - Mise en place d'une signalisation claire aux accès du chantier, ainsi qu'aux principales intersections avec les voies de circulation voisines (R2.1.j). - Maintien d'une zone de chantier propre (R2.1.j). - Sécurisation de la zone de chantier et des zones limitrophes (R2.1.j). 	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Infrastructures routières	<ul style="list-style-type: none"> - Site longé à l'est par la RD900 qui relie Perpignan à Narbonne. - Site traversé et bordé par des voies carrossables en enrobé et de largeur réduite, utilisées par les véhicules agricoles pour l'accès aux parcelles. => Infrastructures routières existantes dimensionnées pour supporter les trafics supplémentaires générés et permettant une desserte aisée du site. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du trafic sur la RD900 et gêne à la circulation. - Présence de terre et/ou de poussières sur les chaussées venant momentanément dégrader les conditions de sécurité des usagers et des riverains. - Travaux d'aménagement du giratoire dans le cadre 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'accès aux parcelles agricoles aux abords du site (E2.1.b) avec création d'un nouveau chemin sur le pourtour de l'établissement pénitentiaire en remplacement de celui existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un itinéraire d'accès des camions nuisant le moins aux zones habitées et aux usages de la voirie (R1.1.a). - Dans la mesure du possible, livraisons et évacuation des matériaux et matériels réalisés en dehors des heures de pointes (R3.1.b). - Limitation de la circulation des camions de transport de matériaux à vide de façon à limiter les déplacements inutiles et le nombre de camions mobilisés (R2.1.a). - Information à destination du public 	Faible	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Transports en commun et circulations douces	<p>- Site non desservi directement par les transports en commun.</p> <p>- Arrêts de bus les plus proches : « Péage A9 » à 20 minutes à pied et « Mas de la Garrigue » à 23 minutes à pied avec un passage le matin et un passage le soir.</p> <p>=> Desserte du site insuffisante.</p> <p>- Des pistes cyclables en projet figurent au PLU de Rivesaltes (Orientations d'Aménagement). Certaines recoupent la zone d'étude.</p> <p>=> Nécessité de réorganisation du tracé prévu de pistes cyclables. Connexion du site avec celles-ci.</p>	Moyen	<p>de l'aménagement de l'extension de la ZA du Mas de la Garrigue Nord potentiellement concomitant avec les travaux de l'établissement pénitentiaire générant des possibles perturbations de la circulation.</p> <p>Si calendrier déconnecté, accès direct au projet à partir de la RD 900 sur des parcelles portées par la DUP.</p> <p>- rupture de la continuité des pistes cyclables en projet, sur le secteur d'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p>			<p>sur les nuisances potentielles engendrées par le trafic des engins de chantier (R2.1.t).</p> <p>Connexion de l'établissement au tracé prévu au PLU de mobilités douces en doublant l'accès qui sera retenu, d'une piste cyclable.</p>		
Infrastructures ferroviaires et transport aérien	<p>- Gares de Rivesaltes et de Perpignan facilement accessibles.</p> <p>- Aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée situé à environ 6,2 km du site à vol d'oiseau ce qui correspond à 10 minutes de trajet en voiture.</p> <p>=> Pas de contrainte particulière.</p>	Faible						

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Équipements et services	<p>- Tous les services, forces de l'ordre, partenaires de justice et de santé présents à moins de 15 minutes du site d'étude.</p> <p>- Aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée situé à 6,2 km à vol d'oiseau au sud du site d'étude.</p> <p>=> Site très bien relié par le réseau routier aux équipements.</p>	Faible	- Accès aux équipements et services maintenus.	Négligeable	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Négligeable	/
Réseaux	<p>Ensemble des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication, etc.) présents à proximité du site.</p> <p>Présence d'une canalisation de gaz et d'une ligne électrique enterrée traversant le site dévoiements à prévoir.</p>	Moyen	<p>Coupures momentanées possibles pour les riverains.</p> <p>Dévoiement de la ligne électrique et canalisation de gaz.</p>	Moyen	<p>- Recensement des réseaux présents avec les concessionnaires.</p> <p>- Eaux des sanitaires du chantier récupérées dans une fosse étanche, vidangeable ou évacuées dans le réseau existant (E3.1.a).</p>	<p>- Consultation de l'ensemble des concessionnaires concernés avant le début des travaux afin d'étudier conjointement les besoins et les incidences du projet, ainsi que les mesures à prendre pour le raccordement des réseaux.</p> <p>- Dévoiement dans les règles de l'art de la ligne électrique et canalisation de gaz.</p> <p>- Travaux sur les réseaux organisés de façon à éviter les coupures, mais, si elles devaient avoir lieu, elles seraient limitées le plus possible et les riverains du site en seraient tenus informés (R2.1.j).</p>	Faible	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune zone d'activité à proximité du site d'étude. - Zone du Mas de la Garrigue à environ 450 m au sud. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Impact positif à court terme sur les activités du bâtiment et des travaux publics (entre 200 et 300 emplois mobilisés pendant la durée du chantier). - Impact positif à court terme sur les commerces et services du secteur de projet, en lien avec les besoins des ouvriers qui travailleront pendant les travaux. 	Positif	/	/	Positif	/
	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du pôle vinicole à l'est du périmètre d'étude. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nécessaire prise en compte du pôle vinicole . 	Moyen		<ul style="list-style-type: none"> - Information du pôle vinicole des périodes particulières du chantier. -Conscription des engins à la zone de chantier. - Séparation physique et signalisation du chantier afin de garantir la sécurité de tous. - Limitation de l'envol de poussières - Utilisation de matériel aux normes notamment en termes de nuisances sonores et de combustion. - Maintien du chantier en parfait état de propreté. 	Faible	

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de sismicité modérée. - Aléa faible et moyen de retrait-gonflement des argiles. - Sensibilité du site aux inondations par remontée de nappes. - Risque radon faible. => Réalisation d'une étude géotechnique et une étude piézométrique.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Éventuelles remontées de nappe lors des travaux de terrassements et risques de pollution. 	Moyen		<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des recommandations de l'étude géotechnique en matière de construction (R2.1.t). - Venues d'eau collectées en périphérie et évacuées en dehors de la fouille (R2.1.t). 	Négligeable	
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques ICPE éloignées. - Risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière sur la RD900 et par canalisation de gaz. => Dévoiement de la canalisation de gaz traversant le site.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Dévoiement de la canalisation de gaz. 		/	<ul style="list-style-type: none"> - Dévoiement dans les règles de l'art de la canalisation de gaz traversant le site, avec accord du gestionnaire. 		/
Pollution des sols	Quelques sites BASIAS et BASOL sur la commune de Rivesaltes, aucun au niveau du site de l'étude.	Faible		/				
Qualité de l'air	Pas de station de mesure de la qualité de l'air à proximité du site. Site en zone rurale, peu de sources de pollution de l'air. => Pas de contrainte particulière.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des émissions de gaz d'échappement et de poussières dans l'atmosphère, liée à l'utilisation de matériels roulants et 	Moyen	/	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la charte « chantier faible nuisance » par les entreprises décrivant les prescriptions et recommandations visant à optimiser la qualité environnementale du chantier. - Limitation de la circulation des 	Faible	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase travaux	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Pollution olfactive	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les mesures réalisées en air ambiant dans l'environnement présentent des concentrations correspondant à des odeurs très peu persistantes. - Les cartographies des odeurs ont montré que les odeurs attribuées au pôle vinicole étaient majoritairement d'intensités moyennes, désagréables, écœurantes, pas irritantes et perçues par bouffées. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> autres engins ou équipements de chantier. - Nuisance olfactive lié à la mise en place d'enrobés. 			<ul style="list-style-type: none"> camions de transport de matériaux à vide de façon à limiter les déplacements inutiles et ainsi les émissions de gaz à effet de serre et de poussières liées (R2.1.a). - Emploi d'engins et d'équipements conformes à la réglementation en vigueur relative aux émissions de gaz d'échappement. - Installation de dispositifs de lavage des camions avec contrôle de la propreté (R2.1.j). - Arrosage régulier du sol (R2.1.j). 		

<p>Bruit</p>	<p>- Largeur affecté par le bruit de 200 mètres le long de la RD900 à l'est (classée en catégorie 2) et de 300 mètres le long de l'A9 et de la voie ferrée à l'ouest (classée en catégorie 1).</p> <p>Dans ce contexte, les simulations acoustiques basées sur les données du classement sonore des voies montrent la nette contribution de l'A9 et de la voie ferrée dans le contexte sonore.</p> <p>Malgré le fonctionnement de sources de bruit puissantes dans l'enceinte du domaine viticole pendant la période des vendanges, les niveaux sonores moyens restent globalement modérés</p>	<p>Fort</p>	<p>Nuisances sonores sur les zones de chantier, le long des itinéraires empruntés par les véhicules de transport des matériaux et auprès des habitations les plus proches.</p>	<p>Moyen</p>	<p>/</p>	<p>- Respect des exigences de la charte « chantiers faibles nuisances » : lutte contre l'utilisation prolongée et répétée des avertisseurs sonores utilisées quand les véhicules reculent ; localisation des matériels et matériaux pensée de façon à bénéficier d'un effet d'écran optimum ; utilisation des machines et engins le moins bruyants possible ; préférence d'engins et matériels pneumatiques par leur équivalent électrique ou hydraulique ; limitation et planification des rotations de camion, planification des tâches pour minimiser l'impact sur le voisinage ; etc.</p> <p>- Priorisation dans la mesure du possible et en fonction des propositions du groupement, de la construction du mur d'enceinte pour qu'il joue ensuite le rôle de mur anti-bruit pour son environnement immédiat.</p>	<p>Faible</p>	<p>/</p>
---------------------	--	-------------	--	--------------	----------	---	---------------	----------

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

<p align="center">Vibration</p>	<p>Site actuellement peu fréquenté par le trafic routier hormis par les engins agricoles sur les parcelles cultivées. => Pas de contrainte particulière.</p>	<p align="center">Faible</p>	<p>- Travaux de compactage pouvant générer des vibrations localisées et de faible durée. - Trafic de camions de transport de matériaux augmentant temporairement les vibrations le long des voies empruntées.</p>	<p align="center">Faible</p>	<p align="center">/</p>	<p>- Opérations de compactage réalisées de préférence avec un compacteur à pneus (R2.1.j). - Mesures prises vis-à-vis des nuisances sonores (Cf. ci-avant) concourant à protéger efficacement les riverains des nuisances liées aux vibrations.</p>	<p align="center">Faible</p>	<p align="center">/</p>
<p align="center">Pollution lumineuse</p>	<p>- Site dans une zone où l'obscurité commence à très légèrement s'améliorer, mais où les éclairages des zones urbaines et périurbaines restent perceptibles. - Environnement où la qualité de l'obscurité est moyenne à mauvaise.</p>	<p align="center">Moyen</p>	<p>Travaux principalement réalisés de jour, chantier ne générant donc pas de pollution lumineuse. => Pas de contribution supplémentaire à un environnement lumineux déjà dégradé.</p>	<p align="center">Négligeable</p>	<p align="center">Aucune mesure spécifique nécessaire.</p>	<p align="center">Négligeable</p>	<p align="center">/</p>	
<p align="center">Radiation</p>	<p>Commune de Rivesaltes ayant un potentiel radon de catégorie 1. => Pas de contrainte particulière.</p>	<p align="center">Faible</p>	<p>Chantier ne générant pas de travaux émetteurs de radiation.</p>	<p align="center">Nul</p>	<p align="center">Aucune mesure spécifique nécessaire.</p>	<p align="center">Nul</p>	<p align="center">/</p>	

<p>Déchets</p>	<p>Ramassage des déchets assuré par la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.</p>	<p>Moyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déblais de terrassements liés à la mise en œuvre du chantier. - Déchets solides divers liés à la réalisation du génie civil, puis des travaux de second œuvre d'une grande variété. - Rejets ou émissions liquides liés à différentes configurations possibles. 	<p>Moyen /</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets en vue d'une valorisation ultérieure (R2.1.t). - Matériaux excédentaires évacués du site dans des filières adaptées (R2.1.t). - Respect des exigences de la charte « chantiers faibles nuisances » : mise en place d'un plan de gestion des déchets ; obligation de tri des déchets ; valorisation des déchets. 	<p>Faible /</p>	
-----------------------	---	--------------	---	----------------	--	--	-----------------	--

Synthèse :

Les incidences notables du projet de construction du centre de détention sur son environnement, en phase travaux, sont :

- un **impact potentiel de niveau fort** sur la biodiversité (Reptiles, Oiseaux),
- un **impact potentiel de niveau moyen** sur la biodiversité (Invertébrés, Mammifères), le paysage, le patrimoine culturel, les infrastructures routières, les transports en commun et circulations douces, les infrastructures ferroviaires et transport aérien, les réseaux, les activités économiques, les risques naturels et technologiques, la qualité de l'air, la pollution olfactive, le bruit et les déchets.

Cependant, après mise en place des mesures d'évitement et de réduction, **l'impact résiduel** est réduit à un niveau non significatif à **faible** pour tous les thèmes **exceptée la biodiversité**.

Les mesures de compensation lorsqu'il y a lieu qu'elles soient mises en place sont présentées dans le chapitre suivant (phase d'exploitation).

Synthèse des principaux éléments de l'état actuel de l'environnement, des impacts et des mesures – Phase d'exploitation

Sens de lecture du tableau : 

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Climat	Climat méditerranéen. => Pas de contrainte particulière.	Faible	- Création d'îlot de chaleur localement au droit du site. - Projet faiblement vulnérable face au changement climatique.	Faible	/	- Réflexions lors de la phase de conception-réalisation : optimisation de l'orientation des bâtiments pour limiter la consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, création d'aménagements paysagers, etc.). - Prise en compte des conclusions des études géotechniques au droit des bâtiments pour une bonne tenue des bâtiments en fonction des sols et notamment de leur tenue à l'eau.	Négligeable	/
Sols, sous-sol	Formation composée d'alluvions anciennes des moyennes terrasses. => Étude réalisée afin de prendre en compte les impacts sur le potentiel de terrassement, mouvement de terre, qualité des assises de terrassement, mode de fondation des ouvrages d'art courants, et des bâtis.	Moyen	Pas d'impact sur le sol et le sous-sol.	Nul	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Nul	/
Agriculture	- Majorité du site d'étude en zone agricole cultivée ou récemment exploitée. - Présence de la Cave Arnaud de Villeneuve à l'est.	Fort	- Perte de 21,3 ha de surface agricole. - Perte de production agricole.	Fort	Maintien de l'activité agricole sur le site jusqu'au démarrage des travaux.	- Insertion paysagère du projet. - Maintien d'une zone tampon paysagère entre la cave et le projet. - Optimisation du trafic. - Mesures concernant la santé humaine. - Implantation de nouveaux habitants.	Moyen	Mise en œuvre des mesures de compensation qui bénéficieront au monde agricole à l'échelle de la petite région.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Eaux superficielles	- Pas de cours d'eau à proximité immédiate. => Pas de contrainte particulière.	Faible	- Modifications marquées du coefficient de ruissellement du bassin versant sur lequel s'inscrit le projet s'accompagnant d'une augmentation des débits et volumes ruisselés par temps de pluie.	Moyen	Interdiction d'utilisation de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts (E3.2.a).	- Mise en place d'un réseau de collecte (de type caniveau et grille avaloir) et d'ouvrages de rétention des eaux pluviales permettant de les restituer au milieu récepteur avec un débit compatible avec la capacité hydraulique de celui-ci (R2.2.q). - Optimisation de la consommation d'eau potable, prévention des fuites et du gaspillage d'eau et récupération des eaux de pluie.	Négligeable	/
Eaux souterraines	Nappe potentiellement affleurante.	Moyen	- Risques de pollution du milieu récepteur par les effluents en provenance des surfaces imperméabilisées.					
Usages de l'eau	Site dans le périmètre de protection éloigné du captage d'alimentation en eau potable « F1 AINR ».	Moyen						
Documents de gestion des eaux	Site d'étude compris dans le périmètre du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 du SAGE Agly et du SAGE Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon. => Dispositions du SDAGE et des SAGE concernant la gestion des eaux pluviales à respecter.	Moyen	Le projet tient compte des objectifs fixés par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et du SAGE Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.	Moyen	/	Les mesures de réduction d'impact (Cf. ligne « Eaux superficielles ») font que ce dernier ne portera pas atteinte aux milieux aquatiques et aux usages de l'eau. Il est donc compatible avec le SDAGE et le SAGE.	Négligeable	/
Patrimoine naturel	Absence d'inventaire patrimonial ou zone de protection au sein ou aux abords de la zone d'étude. => Pas de contrainte particulière.	Faible		/	/	/	/	/
Zones humides	Absence de zones humides. => Pas de contrainte particulière.	Faible						

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Habitats naturels – Flore	4 habitats dont un artificiel (réseau routier) et les 3 autres à vocation agricole. Ensemble fortement dégradé. Pas de flore protégée	Très faible à nul	/	Très faible à nul		- Mesure R5 (R2.1f) : Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE). - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R10 (R2.1d). Utilisation de revêtements perméables	Très faible à nul	/
Biodiversité et continuités écologiques	Invertébrés : deux espèces à enjeu local de conservation modéré ont été recensées, le Caloptène occitan et l'Oedipode occitane. Une espèce protégée de gastéropode à enjeu faible a également été trouvée : l'Otala de Catalogne	Faible à Moyen	- Destruction irrémédiable des habitats naturels abritant de la faune protégée. - Destruction d'individus protégés. - Perturbation / dérangement des espèces.	Faible		- Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Très faible	- Mesure C1 : Création et entretien de cultures faunistiques en faveur de l'avifaune et de l'herpétofaune locales - Mesure C2 : Gestion et entretien des espaces ouverts par pastoralisme - Mesure C3 : création de gîtes en faveur des reptiles - Mesure C4 : création de mares en faveur de la faune

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	Amphibiens : Crapaud Calamite (phase terrestre)	Très faible		Très faible		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure C1 : Création et entretien de cultures faunistiques en faveur de l'avifaune et de l'herpétofaune locales - Mesure C2 : Gestion et entretien des espaces ouverts par pastoralisme - Mesure C3 : création de gîtes en faveur des reptiles - Mesure C4 : création de mares en faveur de la faune
	Reptiles : deux espèces à fort enjeu zone d'étude, le Lézard ocellé et le Psammodrome d'Edwards. Cycle de vie dans la zone d'étude. Deux espèces à enjeu modéré (Couleuvre à échelons et Psammodrome algire).	Très faible à Fort			Très faible à moyen (selon intensité du trafic routier)		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. 	Faible

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
	<p>Oiseaux : fort intérêt lié à sa superficie importante et aux espèces à enjeu qu'elle héberge. La reproduction très probable de l'Alouette calandrelle, et sa récente utilisation comme place de chant (a minima) de l'Outarde canepetière, regroupe sans doute les deux espèces qui confèrent sa plus forte valeur à la zone d'étude. Site utilisé comme aire d'alimentation ou de nidification : valeur écologique de ce secteur pour le cortège avifaunistique local.</p>	Très Faible à Fort		Très faible à Fort		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure C1 : Création et entretien de cultures faunistiques en faveur de l'avifaune et de l'herpétofaune locales - Mesure C2 : Gestion et entretien des espaces ouverts par pastoralisme - Mesure C3 : création de gîtes en faveur des reptiles - Mesure C4 : création de mares en faveur de la faune
	<p>Mammifères : 8 espèces de chiroptères protégées.</p>	Faible à Moyen		Très faible à Moyen		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure R1 (R1.2b) : Dispositif de protection d'habitats d'espèces : Espace naturel préservé. - Mesure R7 (R2.2o) : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet. - Mesure R9 (R2.2c). Dispositif de limitation des nuisances envers la faune - Adaptation de l'éclairage 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure C1 : Création et entretien de cultures faunistiques en faveur de l'avifaune et de l'herpétofaune locales - Mesure C2 : Gestion et entretien des espaces ouverts par pastoralisme - Mesure C3 : création de gîtes en faveur des reptiles - Mesure C4 : création de mares en faveur de la faune

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Relief	Topographie peu marquée avec une altitude moyenne de 18 m NGF. => Pas de contrainte particulière.	Faible	Topographie du site peu modifiée. Pas d'impact en phase d'exploitation	Nul	Aucune mesure spécifique nécessaire		Nul	/
Paysage	- Site perceptible aux alentours. - Co-visibilités depuis les principaux axes de circulation. - Site positionné en entrée de ville - Vis-à-vis direct avec le pôle vinicole à l'est et la zone d'activité du Mas de la Garrigue Nord au sud.	Fort	- Visibilité sur l'établissement - Flux lumineux directs se concentrant à l'intérieur du périmètre du projet et notamment durant toute la période de la nuit.	Fort	/	- Intégration de l'établissement pénitentiaire du fait d'un masque opaque composé de chênes et pins parasol (feuillages persistants) de 5 à 15 m de large - Culture arboricole à l'est - Limitation au maximum de la diffusion de lumière en direction du ciel et dans l'environnement proche par une bonne maîtrise des flux (R2.2.b). - Utilisation des éclairages performants peu consommateurs pour limiter le gaspillage d'énergie (R2.2.r). - Réalisation d'extinctions ou d'abaissements de puissance, dans la mesure du possible en tenant compte des exigences de fonctionnement et de sûreté pénitentiaire (sur le parking par exemple) (R2.2.b).	Faible	/
Patrimoine culturel	Absence de zonage d'archéologie et d'éléments de patrimoine historique. => Pas de contrainte particulière. Mémorial du Camp de Rivesaltes	Faible	Absence d'impact sur le patrimoine culturel. Intégration du projet dans le paysage	Nul	Cf mesures paysagères.		Nul	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Population	Situation géographique de Rivesaltes à proximité de la métropole de Perpignan qui a permis de combiner augmentation de la population et développement économique. => Pas de contrainte particulière.	Faible	Le logement du personnel pénitentiaire et la scolarisation des enfants s'effectueront entre la commune d'implantation, les communes limitrophes et les pôles urbains les plus proches.	Négligeable	/	Comme pour chaque construction d'établissement pénitentiaire, un comité préfectoral réunissant plusieurs acteurs locaux sera mis en place pour accompagner le projet et l'aménagement du territoire découlant de l'implantation d'un nouvel équipement public, notamment en ce qui concerne l'adaptation du dimensionnement des écoles et crèches, et du parc de logements.	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Outils de planification urbaine	<p>- Périmètre d'étude en zone dite « autres espaces agricoles et naturels à préserver » dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et en zone de « nature ordinaire à préserver » dont la vocation est agricole et naturelle dans Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT de la Plaine du Roussillon.</p> <p>- Périmètre d'étude en zones 4Aub au PLU de Rivesaltes et inclus dans le périmètre des orientations d'aménagement du secteur « Mas de la Garrigue Nord » et inclus dans le périmètre d'extension du secteur Mas de la Garrigue du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.</p> <p>- Site couvert par les servitudes relatives à la protection des forages d'eau potable (AS1), les servitudes aéronautiques de dégagement (T5) et les servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques (I4).</p>	Moyen	<p>- Projet non compatible avec le PLU de Rivesaltes et avec le SCoT de la Plaine du Roussillon.</p> <p>- Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU et du SCoT.</p>	Moyen	<p>Mise en compatibilité du PLU de Rivesaltes et du SCoT de la Plaine du Roussillon avec DUP réalisée afin de permettre la construction du projet.</p>	/	Nul	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Foncier	Périmètre d'étude composé de 52 parcelles appartenant à parts égales la commune de Rivesaltes et Perpignan Méditerranée Métropole. => Pas de contrainte particulière.	Faible	Acquisition du parcellaire.	Fort	/	Projet calé de façon à n'avoir à acquérir que le juste minimum des parcelles : optimisation du plan de masse pour réduction du périmètre d'implantation.	Moyen	Juste et préalable indemnisation pour les ayants-droits concernés par une acquisition par la maîtrise d'ouvrage. Dans le cas de ce projet, les propriétaires ont été associés à l'élaboration du projet et y adhèrent.
Infrastructures routières	- Site longé à l'est par la RD900 qui relie Perpignan à Narbonne. - Site traversé et bordé par des voies carrossables en enrobé et de largeur réduite, utilisées par les véhicules agricoles pour l'accès aux parcelles. => Infrastructures routières existantes dimensionnées pour supporter les trafics supplémentaires générés et permettant une desserte aisée du site.	Faible	- 145 veh/h entrants et 65 veh/h sortants à l'heure de pointe du matin. - 65 veh/h entrants et 145 veh/h sortants à l'heure de pointe du soir. - Réserves de capacité satisfaisantes sur le carrefour giratoire RD900-Mas Chauvet. - Faibles réserves de	Moyen	/	- Aménagement d'un accès depuis la RD 900. - Création d'environ 345 places de stationnement (y compris places PMR et places pour deux roues) pour l'accueil des visiteurs et du personnel. - Amélioration de la desserte en transport en commun à prévoir avec les autorités compétentes. - Connexion de l'établissement au tracé prévu au PLU de mobilités douces en doublant l'accès qui sera retenu, d'une piste cyclable - cheminement d'accès pour vélos	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Transports en commun et circulations douces	<p>- Site non desservi directement par les transports en commun.</p> <p>- Arrêts de bus les plus proches : « Péage A9 » à 20 minutes à pied et « Mas de la Garrigue » à 23 minutes à pied avec un passage le matin et un passage le soir.</p> <p>=> Desserte du site insuffisante.</p> <p>- Des pistes cyclables en projet figurent au PLU de Rivesaltes (Orientations d'Aménagement). Certaines recoupent la zone d'étude.</p> <p>=> Nécessité de réorganisation du tracé prévu de pistes cyclables. Connexion du site avec celles-ci.</p>	Moyen	<p>capacité sur le carrefour giratoire A9-RD83-RD12 avec le développement de la zone d'activités.</p> <p>- Accès assuré soit par le giratoire de l'extension de la ZA du Mas de la Garrigue Nord soit direct au projet à partir de la RD 900 sur des parcelles portées par la DUP.</p> <p>- site actuellement non desservi par les transports en commun et arrêts existants sur la ligne la plus proche trop éloignés du site.</p> <p>- rupture de la continuité des pistes cyclables en projet, sur le secteur d'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p>			<p>prévu depuis les voies cyclables existantes au droit du centre de détention avec les stationnements prévus pour les vélos à l'intérieur du domaine pénitentiaire.</p>		
Infrastructures ferroviaires et transport aérien	<p>- Gares de Rivesaltes et de Perpignan facilement accessibles.</p> <p>- Aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée situé à environ 6,2 km du site à vol d'oiseau ce qui correspond à 10 minutes de trajet en voiture.</p> <p>=> Pas de contrainte particulière.</p>	Faible						

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Équipements et services	<p>- Tous les services, forces de l'ordre, partenaires de justice et de santé présents à moins de 15 minutes du site d'étude.</p> <p>- Aéroport de Perpignan Rivesaltes Méditerranée situé à 6,2 km à vol d'oiseau au sud du site d'étude.</p> <p>=> Site très bien relié par le réseau routier aux équipements.</p>	Faible	Augmentation de la demande auprès des équipements et des services par l'arrivée de nouveaux usagers.	Faible	/	Comme pour chaque construction d'établissement pénitentiaire, un comité préfectoral réunissant plusieurs acteurs locaux sera mis en place pour accompagner le projet et l'aménagement du territoire découlant de l'implantation d'un nouvel équipement public, notamment en matière de mobilisation des forces de l'ordre et des institutions de santé.	Négligeable	/
Réseaux	<p>Ensemble des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication, etc.) présents à proximité du site.</p> <p>Présence d'une canalisation de gaz et d'une ligne électrique enterrée traversant le site => dévoiements à prévoir.</p>	Moyen	<p>- Raccordement sur les réseaux existants et potentiellement reconfiguration des réseaux : eaux pluviales, eaux usées, eau potable, électricité, gaz, télécommunication, etc.</p> <p>- Augmentation des effluents.</p> <p>- Augmentation des besoins en AEP.</p>	Moyen	/	<p>- Le réseau d'eaux usées sera raccordé à la station d'épuration de Rivesaltes. Le poste de refoulement CESR devra être renforcé terme de volume de stockage mais également de capacité de pompes et de conduite de refoulement. Une extension de la capacité de la station d'épuration sera à prévoir à court terme pour traiter les effluents supplémentaires des projets d'urbanisation de la commune et du futur établissement pénitentiaire (R2.2.q).</p> <p>- Après vérification des capacités d'alimentation, la desserte en eau potable et la défense incendie de l'établissement pénitentiaire pourra être assurée à partir du réseau en attente au niveau du Mas de la Garrigue Nord.</p>	Négligeable	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune zone d'activité à proximité du site d'étude. - Zone du Mas de la Garrigues à environ 450 m au sud. - Proximité du pôle vinicole à l'est du périmètre d'étude. 	Moyen	Augmentation de la demande auprès des commerces et des services par l'arrivée de nouveaux usagers.	Positif	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Positif	/
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de sismicité modérée. - Aléa faible et moyen de retrait-gonflement des argiles. - Sensibilité du site aux inondations par remontée de nappes. - Risque radon faible. => Réalisation d'une étude géotechnique et une étude piézométrique.	Moyen	En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à augmenter les risques sismiques, les risques de retrait / gonflement d'argiles, les risques de mouvement de terrain ni les risques de remontée de nappes.	Faible	/	Mise en œuvre des prescriptions de l'étude géotechnique afin de résister au phénomène de retrait-gonflement des argiles.	Négligeable	/
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques ICPE éloignées. - Risques liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière sur la RD900 et par canalisation de gaz. => Dévoiement de la canalisation de gaz traversant le site.	Moyen	Les réseaux auront été dévoyés lors de la phase chantier.					
Pollution des sols	Quelques sites BASIAS et BASOL sur la commune de Rivesaltes, aucun au niveau du site de l'étude.	Faible						

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Qualité de l'air	<p>Pas de station de mesure de la qualité de l'air à proximité du site.</p> <p>Site en zone rurale, peu de sources de pollution de l'air.</p> <p>=> Pas de contrainte particulière.</p>	Faible	<p><u>Impact généré par le projet</u></p> <p>- Augmentation relativement faible du trafic qui n'influencera pas significativement la pollution de fond sur le secteur.</p> <p>- Projet non soumis à une réglementation spécifique, en matière de réduction de la pollution atmosphérique.</p>	Négligeable	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Négligeable	/
			<p><u>Impact de l'environnement sur la population pénitentiaire</u></p> <p>Exposition de la population carcérale et des usagers du nouvel établissement pénitentiaire à la pollution d'origine routière liée à la présence de la RD900, de l'A9, du Pôle vinicole et aux engins agricoles.</p>	Moyen			/	<p>- Disposition stratégique du bâti qui permettra une réduction de l'exposition des populations notamment par :</p> <p>> un éloignement des premiers bâtiments par rapport à la RD900 et l'A9 ;</p> <p>> dans la mesure du possible, un agencement des bâtiments d'hébergement les plus proches de l'A9 au niveau du plan masse, permettant de limiter l'exposition directe des fenêtres des cellules sur l'A9 (R2.2.b).</p>

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation	
Pollution olfactive	<p>- Toutes les mesures réalisées en air ambiant dans l'environnement présentent des concentrations correspondant à des odeurs très peu persistantes.</p> <p>- Les cartographies des odeurs ont montré que les odeurs attribuées au pôle vinicole étaient majoritairement d'intensités moyennes, désagréables, écœurantes, pas irritantes et perçues par bouffées.</p>	Moyen	<p>- Vents provenant des secteurs prépondérants suffisamment forts pour disperser rapidement les émissions olfactives du site, limitant ainsi son impact dans l'environnement dans ces conditions météorologiques.</p> <p>- Sources présentes à proximité du projet (zone STEP du pôle vinicole et potentiellement les bassins de la société Bourdouil, non émissifs lors des campagnes de mesures de septembre 2021) constituant des sources de nuisances olfactives susceptibles d'impacter sensiblement la zone d'implantation du projet.</p>	Moyen		<p>L'impact des sources du pôle vinicole est préférentiellement localisé en direction du Nord-Est, à l'opposé du site d'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin, les bâtiments prévus dans le cadre du projet d'établissement pénitentiaire seront concentrés au centre des limites du site, et seront de fait un peu plus éloignés des sources (~ 200 m supplémentaires par rapport aux limites du site). De plus, il est prévu d'intégrer une large bande végétalisée séparant ainsi les bâtiments prévus du pôle vinicole en faisant office d'écran sonore, visuel et olfactif.</p>		Faible	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Bruit	<p>- Largeur affectée par le bruit de 200 mètres le long de la RD900 à l'est (classée en catégorie 2) et de 300 mètres le long de l'A9 et de la voie ferrée à l'ouest (classée en catégorie 1).</p> <p>Dans ce contexte, les simulations acoustiques basées sur les données du classement sonore des voies montrent la nette contribution de l'A9 et de la voie ferrée dans le contexte sonore.</p> <p>Malgré le fonctionnement de sources de bruit puissantes dans l'enceinte du domaine viticole pendant la période des vendanges, les niveaux sonores moyens restent globalement modérés</p>	Fort	<p><u>Impact généré par le projet</u></p> <p>Bruit généré par le trafic supplémentaire induit, les hauts parleurs intérieurs, les ateliers de travail, la population carcérale etc.</p> <p>Mais projet éloigné des riverains.</p>	Faible	/	<p>Mise en œuvre du dispositif d'internalisation du glaci, induisant de fait une mise à distance d'au moins 32 mètres entre les premiers bâtiments d'hébergement ou cours de promenades, et le mur d'enceinte, lui-même haut de 6 m. Ce dispositif est à la fois une mesure de réduction de par la mise à distance entre la source de la nuisance et les populations potentiellement gênées, et à la fois une mesure d'évitement, compte tenu de l'effet de découragement que cette mise à distance provoque vis-à-vis des tentatives de parloirs sauvages et de projections depuis l'extérieur.</p>	Négligeable	/
			<p><u>Impact de l'environnement sur la population pénitentiaire</u></p> <p>Les simulations permettent d'évaluer des niveaux sonores au maximum compris entre 65 et 70 dB(A) en l'absence de mesures, au niveau du centre pénitentiaire, entre 6h et 22h.</p> <p>Entre 22h et 6h, le bruit simulé est majoritairement compris entre 60 et 65 dB(A).</p>	Moyen			<p>- Mise en place de protection de façade respectant les objectifs acoustiques.</p> <p>- Disposition stratégique du bâti qui permettra une réduction de l'exposition des populations notamment par :</p> <p>> une mise à distance de l'enceinte pénitentiaire par rapport à l'A9 et la RD900 ;</p> <p>> dans la mesure du possible, un agencement des bâtiments d'hébergement les plus proches de l'A9 au niveau du plan masse, permettant de limiter l'exposition directe des fenêtres des cellules.</p>	Faible
Vibration	<p>Site actuellement peu fréquenté par le trafic routier hormis par les engins agricoles sur les parcelles cultivées.</p> <p>=> Pas de contrainte particulière.</p>	Faible	<p>Projet n'étant pas de nature à émettre des vibrations.</p>	Nul	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Nul	/

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISES EN COMPATIBILITÉ DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON ET DU PLU DE RIVESALTES, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

Thèmes	Principaux éléments de l'état actuel de l'environnement	Niveau d'enjeu	Impacts notables en phase exploitation	Niveau d'impact potentiel	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Niveau d'impact résiduel	Mesures de compensation
Pollution lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> - Site dans une zone où l'obscurité commence à très légèrement s'améliorer, mais où les éclairages des zones urbaines et périurbaines restent perceptibles. - Environnement où la qualité de l'obscurité est moyenne à mauvaise. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Flux lumineux directs se concentrant à l'intérieur du périmètre du projet et notamment durant toute la période de la nuit. - Incidences sur la biodiversité : perte de nidification, attirance et piège des insectes sous les lampadaires, déséquilibre de la relation proie / prédateur, fuite à proximité du projet, etc. - Présence de lumière obligatoire pour assurer le travail des agents dans de bonnes conditions de travail en période nocturne. 	Moyen	/	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle d'écran des aménagements paysagers et des plantations prévus en périphérie de l'établissement pénitentiaire limitant les flux en direction des parcelles agricoles et de l'environnement proche (R2.2.b). - Limitation au maximum de la diffusion de lumière en direction du ciel et dans l'environnement proche par une bonne maîtrise des flux (R2.2.b). - Limitation de l'utilisation de lumière bleue, plus impactante pour l'Homme et la biodiversité et renforçant l'intensité du halo lumineux (R2.2.b). - Utilisation des éclairages performants peu consommateurs pour limiter le gaspillage d'énergie (R2.2.r). - Réalisation d'extinctions ou d'abaissements de puissance, dans la mesure du possible en tenant compte des exigences de fonctionnement et de sûreté pénitentiaire (sur le parking par exemple) (R2.2.b). 	Faible	/
Radiation	<p>Commune de Rivesaltes ayant un potentiel radon de catégorie 1. => Pas de contrainte particulière.</p>	Faible	Projet n'étant pas de nature à émettre des radiations.	Nul	Aucune mesure spécifique nécessaire.		Nul	/
Déchets	Ramassage des déchets assuré par la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.	Faible	Production de déchets supplémentaires.	Faible	/	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de clauses de performances, dans le futur contrat de gestion délégué de l'établissement. 	Faible	/

Synthèse :

Les incidences notables du projet de construction du centre de détention sur son environnement, en phase exploitation, sont :

- un **impact potentiel de niveau fort** sur l'agriculture, la biodiversité (Oiseaux) le paysage, le foncier,
- un **impact potentiel de niveau moyen** sur l'agriculture, les eaux superficielles et souterraines, les usages de l'eau, les documents de gestion des eaux, la biodiversité (Reptiles, Mammifères), le paysage, les outils de planification urbaine, les infrastructures routières, les transports en commun et circulations douces, les infrastructures ferroviaires et transport aérien, les réseaux, la qualité de l'air, la pollution olfactive, le bruit, la pollution lumineuse.

Cependant, après mise en place des mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel est réduit à un niveau non significatif faible pour tous les thèmes exceptés l'agriculture (moyen) et le foncier (moyen).

- Concernant l'agriculture, des mesures de compensation vont être mises en œuvre afin de restituer le potentiel prélevé à la filière agricole à l'échelle de la petite région.
- Quant au foncier, une indemnisation est versée aux ayants-droits concernés par une acquisition par la maîtrise d'ouvrage. Dans le cas de ce projet, les propriétaires ont été associés à l'élaboration du projet et y adhèrent.
- Enfin, des mesures de compensation concernant la biodiversité seront mises en œuvre et seront présentées dans un dossier spécifique de demande de dérogation pour destruction ou dérangement d'espèces protégées.

II/ Modalités de suivi des mesures ERC

1. Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets en phase travaux

En phase chantier, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage se chargeront de vérifier les mesures adoptées par les entreprises de travaux, pour limiter les incidences sur le milieu environnant.

Les entreprises de travaux devront mettre en place un plan de préservation de l'environnement et respecter scrupuleusement les engagements pris par le maître d'ouvrage sur les mesures d'évitement et de réduction.

✓ **Les dispositions générales en phase travaux**

○ La prise en compte de la sécurité

Un dispositif de coordination et d'information associé sera mis en œuvre en amont des chantiers. Il concerne l'ensemble des intervenants et services concernés par les travaux de construction sur le site de Rivesaltes. Il permet d'analyser les risques engendrés, de définir les mesures à prendre pour assurer la co-activité entre les intervenants et la population, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de chacun.

Les mesures de protection particulières à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des ouvriers et des habitants dans le cadre des travaux seront précisées.

○ Information des habitants :

Un dispositif d'information général prévoira la mise en œuvre de différents outils adaptés :

- Suivi de la charte de chantier d'émissions de faibles nuisances ;
- Information régulière de la commune du déroulement du chantier.

✓ **Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur les sols et l'eau**

○ Suivi de l'absence de travaux de terrassement en période pluvieuse

Les risques de pollution des eaux superficielles durant la phase de terrassement seront réduits par le respect des mesures prévues par le maître d'ouvrage avec le respect de la limitation des opérations de terrassements durant les périodes pluvieuses (lessivage d'eaux boueuses dans les talwegs).

Suivi : contrôle quotidien de la météorologie / conditions climatiques.

Réalisé par : le maître d'œuvre sur la base des constats de visu durant le chantier et sur la base du suivi des alertes météorologiques de Météo France.

Durée : toute la phase chantier, notamment durant les opérations de terrassements.

Fréquence : quotidienne.

Mesure corrective : le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux durant les épisodes pluvieux importants.

✓ **Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur la biodiversité**

○ Intégration de la biodiversité dans le DCE

La problématique « biodiversité » et les prescriptions environnementales seront inscrites dans le cahier des charges des entreprises, qui s'engagent sur les mesures à mettre en œuvre. Seront notamment détaillées :

- l'obligation de participer à une réunion de sensibilisation en salle et sur site ;
- la nécessité de mettre en place une délimitation des zones à interdire et le respect de ce balisage.

○ Sensibilisation du personnel de chantier

Au début des travaux, une réunion de sensibilisation auprès du personnel de chantier sera organisée avec l'écologue en charge du suivi, en présence du Maître d'œuvre. Il précisera notamment les consignes pour la mise en place des rubalises, etc.

En cas de changement d'équipe ou d'entreprise en charge du chantier, une nouvelle réunion de sensibilisation sera organisée. Pour rappel, l'obligation pour tout personnel de chantier d'assister à cette réunion sera précisée dans le CCTP des entreprises dès la phase de consultation. Par la suite, si besoin, des réunions de sensibilisation

supplémentaires pourraient être effectuées par le Maître d'œuvre.

○ Suivi interne du chantier

Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises veilleront à l'application des mesures environnementales par des dispositifs de contrôle interne. Ces contrôles nécessiteront des moyens de surveillance pour vérifier de la bonne application des mesures.

○ Suivi externe du chantier

La mise en application des mesures par les entreprises réalisant les travaux sera contrôlée lors de visites inopinées sur le chantier. Il s'agira de veiller au respect des engagements du maître d'ouvrage. Une fiche de suivi des mesures traduisant ces engagements en points de contrôle concrets sera utilisée.

En supplément du suivi effectué en interne par le maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre, un contrôle extérieur par un écologue sera donc mis en place durant toute la durée des travaux. La fréquence de ce suivi sera définie ultérieurement par le maître ouvrage et sera adaptée au calendrier de réalisation des travaux (présence accrue durant certaines phases critiques vis-à-vis du milieu naturel).

L'écologue en charge de ce contrôle veillera notamment :

- au respect des périodes de travaux ;
- à la délimitation des zones de chantier et au bon respect des zones balisées ;
- à l'apparition d'espèces envahissantes. En cas d'apparition d'espèces envahissantes, il conseillera sur la conduite à tenir.

L'écologue en charge de ce contrôle extérieur informera le maître d'ouvrage en cas de non-respect des préconisations ou de problèmes graves constatés.

Suite à chaque visite de chantier, des comptes rendus de suivi de chantier seront rédigés et transmis au maître d'ouvrage. Ces comptes rendus seront intégrés dans le registre environnemental. Chaque compte-rendu comprendra la date de la visite, ses objectifs, les modalités de mise en application des mesures inscrites dans les dossiers réglementaires, les anomalies détectées et les mesures de correction mises en place, les préconisations pour éviter d'éventuelles répétitions des anomalies détectées ou pour prévenir l'apparition de nouvelles anomalies. Chaque compte-rendu sera illustré par les photographies prises lors de la visite.

✓ **Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur la population et la santé humaine**

- Suivi relatif aux pollutions de sols

Les risques liés aux pollutions de sols détectées préalablement seront réduits par le strict respect des mesures de préservation par les entreprises de travaux chargés des opérations de dépollution des terres.

Suivi : protocole de traçabilité des terres.

Réalisé par : le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sur la base des bons de transport et des bons de réception/traitement des terres par les sites de stockage agréés.

Durée : toute la phase de terrassement sur les emprises de terres polluées.

Fréquence : systématique.

Mesure corrective : le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux de terrassements en cas de non-respect du protocole de traçabilité des terres.

✓ **Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur les biens matériels, le paysage et le patrimoine**

- Suivi relatif au paysage

Les risques d'altération sur le paysage seront réduits par le maintien de la propreté du chantier.

Suivi : contrôle de l'état de propreté du chantier.

Réalisé par : le maître d'œuvre.

Durée : toute la phase chantier.

Fréquence : hebdomadaire.

Mesure corrective : le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux ne respectant pas le bon état de propreté du chantier et imposera aux entreprises de travaux le nettoyage des zones d'emprises du chantier, mais aussi des voiries utilisées par les engins. Des pénalités seront appliquées en cas de défaut d'entretien.

o Suivi relatif au patrimoine

Les risques de dégradation du patrimoine seront réduits par le strict respect des mesures de déclaration en cas de découverte fortuite d'un élément de patrimoine archéologique par les entreprises de travaux.

Suivi : Déclaration et mise en place d'un cahier de suivi des découvertes fortuites.

Réalisé par : le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sur la base des découvertes réalisées par les entreprises de travaux.

Durée : toute la phase chantier.

Fréquence : hebdomadaire.

Mesure corrective : le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux en cas de découverte fortuite. Ces découvertes seront immédiatement signalées aux services préfectoraux chargées de la préservation du patrimoine.

2. Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets en phase d'existence ou d'exploitation du projet

✓ Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur la biodiversité

Les mesures d'atténuation et de compensation doivent être accompagnées d'un dispositif pluriannuel de suivi et d'évaluation destiné à assurer leurs bonnes mises en œuvre et à garantir à terme la réussite des opérations. Cette démarche de veille environnementale met également en application le respect des engagements et des obligations du maître d'ouvrage en amont (déboisement, préparation du terrain pour les tirs de mines, etc.) et au cours de la phase d'exploitation du site. Le suivi a pour objectif de s'assurer que les mesures de compensation soient efficaces durant toute la durée des incidences et qu'elles atteignent les objectifs initialement visés.

Par ailleurs, ces opérations de suivi doivent permettre, compte tenu des résultats obtenus, de faire preuve d'une plus grande réactivité par l'adoption, le cas échéant, de mesures correctives mieux calibrées afin de répondre aux objectifs initiaux de réparation des préjudices.

Le dispositif de suivis et d'évaluation a donc plusieurs objectifs :

- vérifier la bonne application et conduite des mesures proposées ;
- vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place ;

- proposer « en cours de route » des adaptations éventuelles des mesures au cas par cas ;
- composer avec les changements et les circonstances imprévues (aléas climatiques, incendies, etc.) ;
- garantir auprès des services de l'Etat et autres acteurs locaux la qualité et le succès des mesures programmées ;
- réaliser un bilan pour un retour d'expériences et une diffusion restreinte des résultats aux différents acteurs.

Afin d'évaluer les réels impacts de la mise en place du centre de détention sur les groupes biologiques étudiés, il serait opportun de procéder à un suivi de ces groupes post-travaux. Pour chacun des groupes biologiques suivis, nous proposons un suivi annuel pendant une durée de 5 ans, en particulier en sein des espaces verts.

La présente étude peut constituer la base de ce travail de suivi des impacts et correspond donc à un état initial.

Une synthèse sera effectuée de façon annuelle et l'étude sera étalée sur cinq années.

Suivi scientifique (Source : Eco-Med, février 2022)

Qui	Quoi	Comment	Quand	Combien
Ecologues	Suivi des différents groupes biologiques (Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères)	Inventaires de terrain + rédaction de bilan annuel	Printemps (mars/juillet)	Au moins un passage par an par groupe pendant 5 ans

✓ **Le suivi des mesures et le suivi de leurs effets sur les espaces verts**

Suivi : les arbres plantés et tous les espaces publics seront entretenus (arrosage, tailles, remplacements, suivi phytosanitaire, etc.).

Réalisé par : le maitre d'ouvrage.

Durée : permanent.

Fréquence : entretien régulier en fonction des saisons. Bilan phytosanitaire tous les 3-4 ans.

Mesure corrective : modifications des plantations en cas de dégradations.